

le 3 septembre 1298, à Die, où résidait alors le dauphin. Néanmoins, la guerre qui menaçait ce prince n'eut pas lieu. Mais, en 1309, Artaud alla guerroyer en Italie avec l'empereur Albert (1).

Le réveil de l'esprit public était général, à cette époque. Au Midi, comme au Nord, les villes et même les simples bourgs obtenaient partout de leurs seigneurs des chartes de franchises. Les seigneurs de Roussillon avaient ainsi concédé librement à la ville d'Annonay des libertés communales. Sur la demande des habitants, Artaud les confirma solennellement, quelques années avant sa mort. Cette charte, dont le texte subsiste encore, fut maintenue depuis à plusieurs reprises par ses successeurs (2).

Ce fut, sans doute, à la même époque que Riverie et les autres paroisses de la seigneurie obtinrent la concession de diverses franchises et le droit de gérer elles-mêmes leurs affaires municipales. Il est à présumer, en effet, que c'était en vertu d'une charte semblable que Riverie était administré, encore au siècle dernier, par sept consuls élus chaque année par les principaux habitants, un dimanche du mois d'octobre, à l'issue de la messe et au devant de la porte de l'église.

Artaud V mourut en 1316, dans la ville d'Annonay, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville, où son fils Aymar lui fit élever un tombeau. D'après Le Laboureur et les auteurs qui l'ont suivi, il aurait épousé Jeanne de Vergy, dame de Fontaine-Française, fille de Jean de Vergy, seigneur de Fontvens et de Marguerite de Noyers,

(1) Bréquigny et Pardessus. *Chartes, diplômes etc.*, VII, p. 485. — De Valbonnais. *Hist. du Dauphiné*, II, 89. — Chorier. *Hist. du Dauphiné*. — Guy-Allard. *Dictionnaire du Dauphiné*, p. 511 et s.

(2) Poncer. *Mémoires sur Annonay et le Haut-Vivaraïs*.